

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, à 18h00, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 7 novembre 2024

| |
|---------------|
| Présents : 18 |
| Absents : 11 |
| Votants : 23 |

Présents : Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Sylvie ROLLO, Lionel SOULAIN, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Pierre CHOUPEAUX, Soazig GUÉRIN, Mallory CANCOUET.

Absents : Olivier ATHIMON, Solange THOMAS-RUBEAUX, Chantal THERENE-NAEL (donne pouvoir à Sylvie ROLLO), Christine RICHARD, Eric VAUCELLE (donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE), Frédéric GLON (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Pierrick HERCELIN, Karine BRANCHE (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL), Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Hélène MAGRÉ (donne pouvoir à Pierre CHOUPEAUX).

Jean-Yvon CASTEL a été élu secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Jean-Yvon CASTEL secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 octobre 2024.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

- 1. Finances – Budget principal – Décision Modificative – Chapitre 012**
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
- 2. Finances – Budget Artémisia – Décision Modificative**
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
- 3. Finances – Admissions en non-valeur et créances éteintes**
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
- 4. Finances – Gestion de la Trésorerie – Autorisation d’Ouverture d’un Compte à Terme**
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
- 5. Ressources Humaines – Modification de l’indemnité pour la prise en charge des frais de transport des agents communaux**
Rapporteur : Delphine BOULANGER
- 6. Assainissement – Transfert de Compétence de l’assainissement collectif – Proposition d’une convention financière entre OBC et la commune**
Rapporteur : Philippe NOGET
- 7. Projets Structurants – Marché Public Passe à Poissons – Avenant N° 2**
Rapporteur : Philippe NOGET
- 8. Bâtiments – Lancement du marché public pour les travaux de la Maison France Services et pour la consultation simplifiée du Bureau de Contrôle**
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
- 9. Bâtiments – Maison France Services – Avenant au Contrat de Maîtrise d’œuvre**
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
- 10. Bâtiments – Lancement du marché public pour les travaux de la Maison d’Assistants Maternelles et pour les consultations simplifiées pour le bureau de Contrôle et S.P.S.**
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
- 11. Bâtiments – Maison d’Assistants Maternelles – Avenant au Contrat de Maîtrise d’œuvre**
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
- 12. Projets Structurants – Mise en place du stationnement payant – Application de tarifs et création d’une régie**
Rapporteur : Philippe NOGET
- 13. Affaires Foncières – Achat du terrain cadastré AN N° 809 appartenant à Madame Isabelle JARNIER**
Rapporteur : Philippe NOGET
- 14. Affaires Foncières – Achat du terrain cadastré AO N° 560 appartenant à Madame Yvette CLESIO**
Rapporteur : Philippe NOGET

15. Affaires Foncières – Vente d'un chemin communal situé sur le secteur du Pâtis
Rapporteur : Philippe NOGET
16. Voiries – Evolution du linéaire pour les voiries communales
Rapporteur : Nicolas PIROT
17. Modification des tarifs et des règlements pour les salles communales
Rapporteur : Jean-Yvon CASTEL
18. Urbanisme – Changement de numérotation pour le secteur de La Vigne
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
19. Questions diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

| |
|--|
| 1. Finances – Budget principal – Décision Modificative – Chapitre 012 |
|--|

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Compte tenu de la consommation des crédits et des dépenses restant à effectuer, il est proposé d'adopter la décision modificative sur le Chapitre 12 « Charges de Personnel ».

| | |
|---|------------|
| DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Chapitre 012 Article 6218 : Autre Personnel Extérieur | + 20 000 € |
| DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Chapitre 65 Article 65 821 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif | - 20 000 € |

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Finances – Budget Artémisia – Décision Modificative

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Chaque année, la dotation versée par la commune à Artemisia est prévue lors des votes des Budgets pour un montant de 150 000 €. Pour l'année 2024, il a été procédé, en plus de ce montant, à l'inscription d'une somme de 12 000 € liée aux activités culturelles prises en charge par Artemisia.

En 2023, il avait été procédé au versement d'une dotation de 225 000 €.

Pour cette fin d'année, il est proposé l'inscription budgétaire de 50 000 € pour faire face aux éventuels besoins de trésorerie d'Artemisia. Ce montant prévu sera versé par tranches en tant que de besoin.

| | |
|--|------------|
| DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Chapitre 65 Article 657 363 : Subvention de fonctionnement aux établissements à caractère administratif | + 50 000 € |
| DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Chapitre 65 Article 65 821 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif | - 50 000 € |

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Finances – Admissions en non-valeur et créances éteintes

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Les services de la Trésorerie ont fait part d'une liste de créances prises en charge depuis plus de deux années (730 jours) non encore recouvrées à ce jour.

Le montant des quatre créances concernées s'élève à un montant de 869 €.

Il est demandé d'approuver l'admission en non-valeur de ces recettes pour un montant de 869 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Finances – Gestion de la Trésorerie – Autorisation d'Ouverture d'un Compte à Terme

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Le Conseil Municipal en date du 11 juillet dernier avait délibéré pour autoriser la commune à procéder à l'ouverture de deux comptes à terme.

En effet, des articles du Code Général des Collectivités Territoriales permettent de placer une trésorerie excédentaire lorsque ces fonds proviennent de libéralités, de l'aliénation du patrimoine comme les cessions immobilières ou bien encore d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la collectivité.

La commune avait évoqué que l'emprunt de 4 millions d'€ versé le 1^{er} juin 2024 était destiné à la construction de la nouvelle cantine scolaire. Ce projet étant différé en 2025 pour tenir compte des pré-études à lancer, il semblait logique de pouvoir placer notre actuelle trésorerie excédentaire.

La commune a consulté Monsieur David BIORET, Conseiller aux décideurs Locaux et Monsieur Philippe MERLE, Directeur des Finances Publiques, qui ont émis un avis négatif considérant que l'objet du retard de cet investissement n'entraîne pas dans le champ légal.

Fin octobre, il a été procédé à la signature de l'acte de vente avec la société LIDL pour un montant de 36 000 €.

Après vérification auprès des services de la D.G.F.I.P., la commune peut décider de l'ouverture d'un compte à terme et il est proposé de placer cette somme pour une durée d'un an moyennant un taux nominal de 2,66 %.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

| |
|---|
| 5. Ressources Humaines – Modification de l'indemnité de déplacement dans le cadre de fonctions itinérantes |
|---|

Rapporteur : Delphine BOULANGER

La délibération en date du 11 janvier 2018 a mis en place l'indemnité forfaitaire de déplacement au bénéfice des agents communaux exerçant des fonctions essentiellement itinérantes à l'intérieur de la commune, utilisant leur véhicule personnel. Le montant maximal fixé était alors de 210 €.

Actuellement, deux adjoints techniques en charge de l'entretien des salles communales sur plusieurs sites bénéficient de cette indemnité.

L'agent en charge du secrétariat des mairies annexes et de l'état des lieux (entrées-sorties) pour les locations de salles utilise également son véhicule personnel, avec un nombre de km de l'ordre de 100 à 150 effectués chaque mois. Il convient donc de lui étendre le bénéfice de l'indemnité forfaitaire. Il convient également d'en porter le montant maximum à 615 € par an, tels que prévus par l'arrêté ministériel du 28/12/2020.

Il est donc demandé de procéder à la modification de cette indemnité forfaitaire.

COMMENTAIRE : Monsieur CASTEL demande si les indemnités de déplacement sont calculées en fonction des déplacements réels.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Assainissement – Transfert de Compétences de l'assainissement collectif – Proposition d'une convention financière entre O.B.C. et la commune

Rapporteur : Philippe NOGET

Par courrier en date du 24 octobre, la Communauté de Communes « De l'Oust à Brocéliande » a fait part de l'état d'avancement du transfert éventuel de la compétence « Assainissement » en 2026.

Il a été rappelé que les collectivités compétentes en matière d'assainissement collectif ont pour obligation de réaliser un Schéma Directeur d'Assainissement Collectif au moins une fois tous les 10 ans. Pour l'étude liée au transfert, le coût net global s'élève à 75 425 € après l'obtention de subventions émanant de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Pour les années 2024 et 2025, la contribution totale à charge de la commune est de 21 929,88 € réparti à parts égales sur ces deux années.

Il est demandé d'émettre un avis sur la signature d'une convention financière entre O.B.C. et la commune précisant le coût de notre contribution.

COMMENTAIRE : Monsieur Noget précise que notre schéma directeur est ancien ce qui explique le montant à payer. Les 7 5325 € de coût de l'étude sont les coûts après les subventions du département du Morbihan et de l'Agence de l'Eau. Le prix de l'eau à la Gacilly est sensiblement le même que sur OBC, la taxe de raccordement par contre est nettement inférieure, 1 000 € contre 4 000 € à OBC.

VOTE : 21 VOIX POUR ET 2 ABSENTIONS

7. Projets Structurants – Marché Public Passe à Poissons – Avenant N° 2

Rapporteur : Philippe NOGET

Pour le marché public dénommé « Création d'un dispositif de franchissement piscicole du Moulin de La Gacilly » attribué à l'entreprise Verchéenne pour un montant de 1 116 665 € H.T., il est rappelé que, par délibération en date du 30 mai 2024, la validation de l'avenant N° 1 d'un montant de 16 017,75 € H.T. concernant le remplacement des lambourdes « bois » au niveau de la Passerelle.

Le présent avenant N° 2 représente un montant de 28 117,74 € H.T. et porte sur :

- Les travaux supplémentaires de reprise du déversoir pour une somme de 8 735 € H.T.
- Les modifications de quantités pour différents postes de travaux pour une somme de 19 382,74 € H.T.

Avec ce nouvel avenant, le montant du marché est de 1 160 800,49 € H.T.

L'achèvement des travaux est prévu au cours de cette deuxième quinzaine du mois de novembre.

Il est demandé d'émettre un avis sur la validation de cet avenant N°2.

COMMENTAIRE : Le coût total de la passe à poissons est de 1 160 800,49 € H.T. et la somme restante après subventions du Département du Morbihan, de la Région Bretagne et de l'Agence de l'Eau est de 357 724 € à charge de la commune.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Bâtiments – Lancement du marché public pour les travaux de la Maison France Services et pour la consultation simplifiée du Bureau de Contrôle

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26 avril 2024, il avait été décidé du lancement de l'opération de travaux d'aménagement dans les locaux de l'ex-trésorerie en vue de l'installation de la Maison France Services, intégrant l'Agence Postale Intercommunale. Il avait été précisé que cette réalisation entraînait le déménagement du service Urbanisme avec l'étude d'un nouvel emplacement au sein des locaux communaux.

Après différentes hypothèses, il est donc prévu que le service urbanisme puisse demeurer au sein de la mairie considérant que, au cours du premier semestre 2025, l'enquête publique liée à la révision du P.L.U. va engendrer la venue d'un flux de personnes plus important qu'actuellement.

L'orientation s'est fixée sur le réaménagement de la salle Giboire qui va faire l'objet de travaux pour recevoir sur environ 20 m2 les deux agents de ce service puis, dans la partie proche de la salle du conseil municipal, être destiné à une salle de réception, étant précisé que cet espace a également vocation à demeurer un bureau de vote.

Le tableau ci-après présente les coûts estimatifs du réaménagement total pour la Maison France Services / Service Urbanisme / Salle Giboire :

| | MAISON FRANCE SERVICES | URBANISME/SALLE GIBOIRE | AUTRES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES (câblage informatique, travaux mairie) | TOTAL TRAVAUX H.T. |
|--|------------------------|-------------------------|---|--------------------|
| COUT INITIAL PREVISIONNEL AVRIL 2024 | 100 000 € | NEANT | NEANT | 100 000 € |
| COUT AVANT-PROJET PAR L'ARCHITECTE OCTOBRE 2024 | 153 300 € | 44 700 € | 12 000 € | 210 000 € |

Lors du Conseil Municipal, il a été présenté :

- Le plan d'aménagement de la Maison France Services
- Le plan d'aménagement du Service Urbanisme et de la salle Giboire
- Le Plan de Financement de cette opération

Au regard de ces nouvelles informations, il est demandé d'émettre un avis sur le lancement de ce marché public. Une consultation simplifiée est en cours pour l'attribution d'un bureau de contrôle.

COMMENTAIRE : Monsieur Lelièvre précise que le montant prévisionnel des travaux avait été évalué trop faiblement. Les travaux de la salle Giboire seront réalisés en régie. Le transfert du service urbanisme est réalisé après concertation avec les agents du service. Suite aux remarques des autres agents, des travaux d'amélioration des conditions de travail seront réalisés : isolation ...

VOTE : 22 VOIX POUR ET 1 ABSENTION

9. Bâtiments – Maison France Services – Avenant au Contrat de Maîtrise d’œuvre

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Par délibération en date du 11 juillet dernier, il avait été décidé d’attribuer le marché de maîtrise d’œuvre à l’entreprise LA FABRIK D’ARCHITECTURES pour les travaux de rénovation du bâtiment communal ex-trésorerie en une Maison France Services. Les honoraires étaient de 17 000 € H.T.

Considérant l’évolution du montant de cette opération telle qu’évoquée ci-dessus, ce maître d’œuvre nous a présenté un avenant au contrat initial portant sur un montant d’honoraires de 27 300 € H.T. Le montant total de ces honoraires inclut les interventions d’un économiste de la construction et d’un bureau d’études en ingénierie fluides et thermiques.

Il est demandé d’émettre un avis sur la présentation de cet avenant.

VOTE : 22 VOIX POUR ET 1 ABSENTION

10. Bâtiments – Lancement du marché public pour les travaux de la Maison d’Assistants Maternelles et pour les consultations simplifiées pour le bureau de Contrôle et S.P.S.

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26 avril 2024, il avait été décidé du lancement de l’opération de création d’une Maison d’Assistants Maternelles à l’actuel emplacement de la Bibliothèque de La Chapelle-Gaceline.

Il est rappelé que l’association « La Cabane aux Tortues » a été créée par quatre Assistants Maternelles pour l’accueil de 16 enfants. La superficie concernée par ce projet est de 160 m².

Lors du vote du B.P. 2024, un montant de 100 000 € avait été budgété.

Les réunions avec les porteuses de ce projet, les services de la C.A.F. du Morbihan, ceux de la P.M.I. (Centre de Protection Maternelle et Infantile) et de l’architecte nécessitent de revoir le coût des travaux porté dorénavant à 367 100 € H.T.

Les plans présentés lors du Conseil Municipal apportent les informations techniques qui engendrent une révision du coût de ce projet.

Le Plan de financement est présenté avec le recours à trois financeurs pour l’octroi de subventions : Département du Morbihan, C.A.F. du Morbihan, M.S.A. du Morbihan, par le versement d’un loyer par l’association. Il subsiste une somme restante à charge par la commune de 125 412 €.

Il est demandé d’émettre un avis sur le lancement du marché public de ces travaux.

Des consultations simplifiées sont également en cours pour l’attribution du bureau de contrôle et du bureau S.P.S. (Sécurité et Protection de la Santé).

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

11. Bâtiments – Maison d’Assistants Maternelles – Avenant au Contrat de Maîtrise d’œuvre

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Par délibération en date du 11 juillet dernier, il avait été décidé d’attribuer le marché de maîtrise d’œuvre à l’entreprise LA FABRIK D’ARCHITECTURES pour les travaux de création de la M.A.M. Les honoraires étaient de 17 000 € H.T.

Considérant l’évolution du montant de cette opération telle qu’évoquée ci-dessus, ce maître d’œuvre nous a présenté un avenant au contrat initial portant sur un montant d’honoraires de 44 052 € H.T.

Il est demandé d’émettre un avis sur la présentation de cet avenant.

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

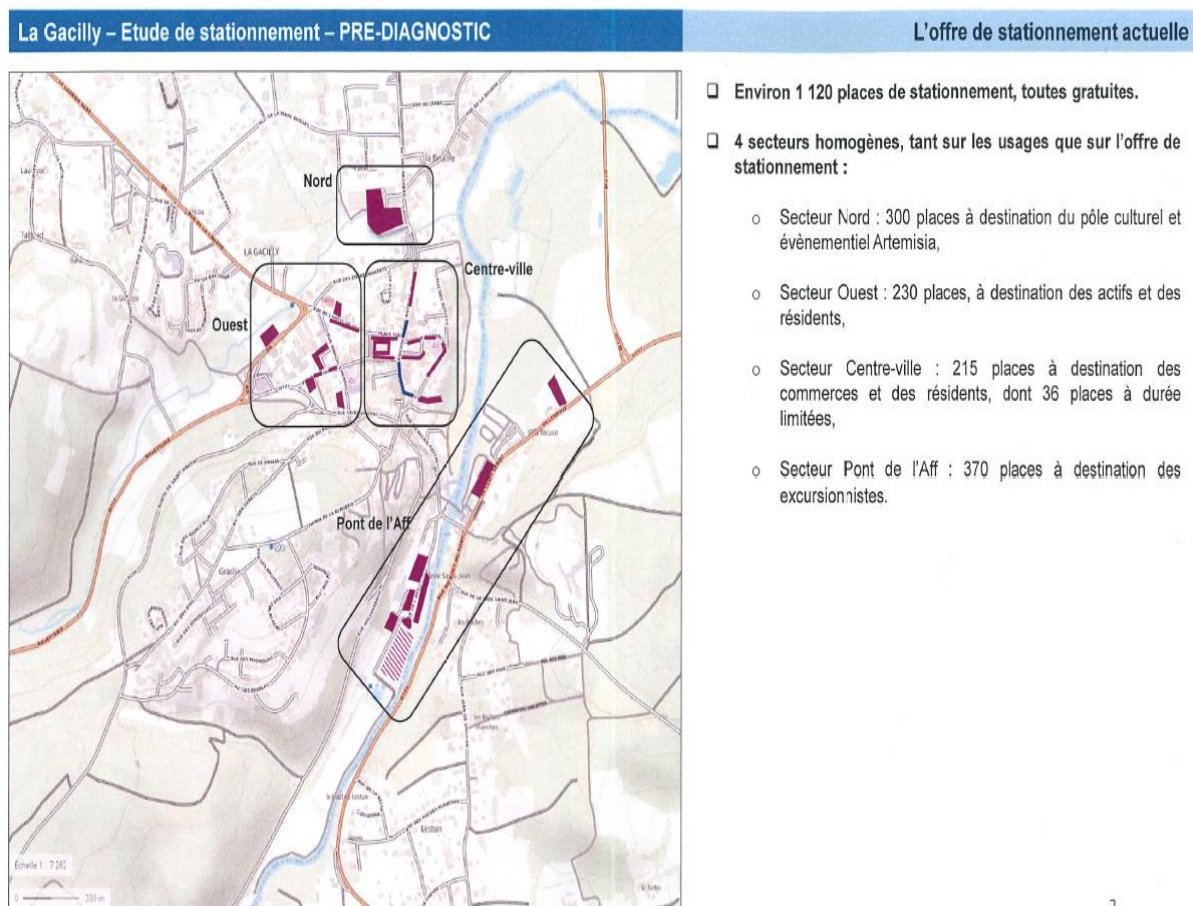
12. Projets Structurants – Mise en place du stationnement payant – Application de tarifs et création d’une régie et création d’un compte DFT

Rapporteur : Philippe NOGET

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été évoqué la réunion du mercredi 30 octobre pour une présentation de l’opération « Stationnement Payant ».

Le compte-rendu de cette réunion a été adressé le jeudi 31 octobre.

Lors de cette réunion, en préambule, il a été évoqué une synthèse de l’offre des places de stationnement :



Puis, il a été présenté la synthèse des taux d'occupation de places de stationnement

- **1 100 places de stationnement dont 300 pour le parking Artemisia.**
- **630 véhicules stationnés au maximum en août soit une réserve de 470 places. 300 véhicules sont stationnés dans le secteur du Pont de l'Aff.**
- **500 véhicules stationnés en octobre, soit une réserve de 600 places. Les 500 véhicules sont répartis de façon équitables entre les secteurs Ouest, centre-ville et Pont de l'Aff.**
- **Une demande de stationnement longue durée (supérieure à 3 heure) majoritaire = Ces usagers représentent 50% de l'occupation.**
- **Les résidents et les véhicules ventouses représentent 25% de l'occupation.**
- **Les usagers de courte et moyenne durée (stationnement inférieur à 3 heures) représentent les 25% de l'occupation restante.**

La synthèse des propositions retenues lors de cette réunion du 30 octobre est :

- Unique emplacement pour l'application du stationnement payant : Quartier de l'Aff
- Durée : Toute l'année
- Tarif : Montant de 1€ de l'heure ; De 09h00 à 19h00 et les trente premières minutes gratuites
- Abonnement : 20€ à l'année
- Evocation des usages futurs pour le Parking du Vaugleu et la Place de la Ferronnerie

Il est demandé d'émettre un avis sur les propositions relatives à l'application du Stationnement Payant, les tarifs appliqués et l'obligation de création d'une nouvelle régie communale.

COMMENTAIRE : Le stationnement concerne les 208 places payantes toute l'année sur le parking de l'Aff. Les estimations de recettes pour 2025 sont de 150 000 €. Il y aura un parking gratuit situé dans le prolongement de La Fabrique réservé aux commerçants avec un accès par carte.

VOTE : 22 VOIX POUR ET 1 ABSENTION

| |
|---|
| 13. Affaires Foncières – Achat du terrain cadastré AN N° 809 appartenant à Madame Isabelle JARNIER |
|---|

Rapporteur : Philippe NOGET

Le Conseil Municipal en date du 13 septembre dernier avait délibéré pour classer la créance de Madame Jarnier en créance irrécouvrable pour un montant de 181 € T.T.C.

Il avait été précisé que cette décision permettait d'envisager auprès de cette personne une régularisation d'occupation de sa parcelle située entre la Rue du Relais Postal et le Chemin des Libellules.

L'entrevue au cours du mois d'octobre avec Madame Jarnier a permis d'aboutir à un accord verbal portant sur l'acquisition par la commune de son terrain cadastré AN N° 809 d'une superficie de 238 m² pour un prix de 2 000 €, les frais de notaire étant pris en charge par la commune.



Le compromis de vente a été adressé le 25 octobre dernier et dès à présent, il est demandé d'émettre un avis sur cette proposition d'achat.

COMMENTAIRE : Monsieur Pirot considère que le prix du m² soit 8,40 € le m² est trop élevé pour cet achat.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

14. Affaires Foncières – Achat du terrain cadastré AO N° 560 appartenant à Madame Yvette CLESIO

Rapporteur : Philippe NOGET

Dans le cadre de l'opération présentée lors du dernier Conseil Municipal pour la proposition par le constructeur CBI d'une nouvelle résidence sur le terrain de l'ex-gendarmerie, il a été dernièrement procédé à l'établissement du document d'arpentage pour la division des parcelles en faveur de ce promoteur immobilier et de la commune.

Il a été évoqué par Madame CLESIO (famille de Monsieur Corvaisier) la nécessité de régulariser le classement de la parcelle privée AO N° 560 qui est en réalité le trottoir longeant la Rue des Potiers.

La superficie du terrain est de 127 m² et la négociation sur le prix de vente à proposer par la commune est en cours.

Dès à présent, il est demandé d'émettre un avis sur cette proposition d'achat.



Considérant que ce chemin n'a plus d'utilité pour la collectivité, il est proposé de pouvoir engager une procédure de déclassement et dans le même temps, de fixer auprès de ce futur acquéreur le prix de vente.

Il est demandé de pouvoir réaliser les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

COMMENTAIRE : Ce chemin n'a plus d'utilité car c'est une voie sans issue. Il est nécessaire de le déclasser avant de procéder à la vente.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

16. Voiries – Evolution du linéaire pour les voiries communales

Rapporteur : Nicolas PIROT

Chaque année, la Préfecture du Morbihan sollicite la collectivité pour le recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Il s'agit d'actualiser les données du précédent recensement dans le cadre de la préparation de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il est précisé que la commune doit délibérer à l'année N. En année N+1, des tableaux doivent être complétés et envoyés à la Préfecture pour une revalorisation de la D.G.F. en année N+ 2.

Il est rappelé que la voirie classée dans le domaine privé de la commune n'a pas à être prise en compte.

Depuis la création de la commune nouvelle, deux délibérations ont été prises :

- Conseil Municipal du 14 septembre 2017 : la longueur de la voirie totale est de : 74 347 ml.
- Conseil Municipal du 27 octobre 2017 : après des régularisations tant en classement qu'en déclassement, cette longueur de voirie est portée à 78 472 ml, soit une augmentation de 5,5 %.

Au regard de l'évolution de la commune, il est proposé le classement des voies suivantes :

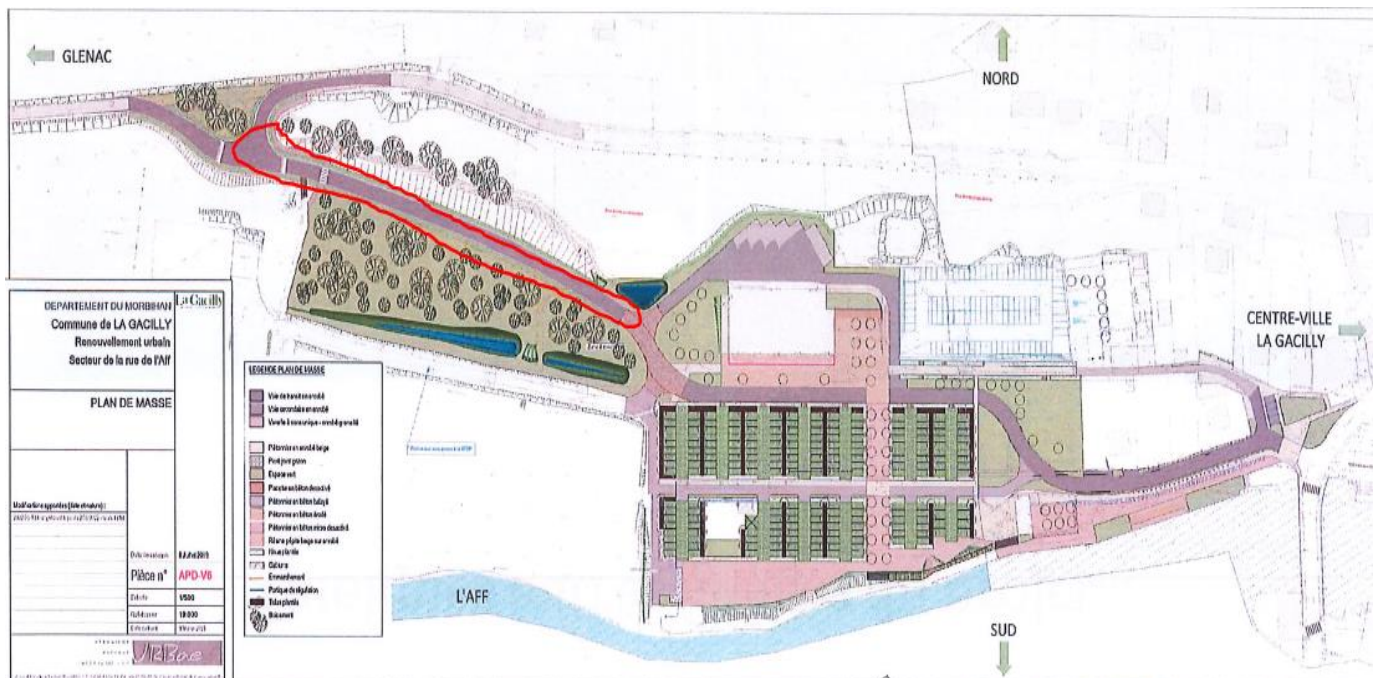
- Dans le cadre de la réfection des voies situées sur le secteur de la Résidence Bel Orient, les parcelles cadastrées AM 721-750 et 757 sont rétrocédées à la commune et entrent dans le domaine communal. La longueur est de 6 008 ml.



- Dans le cadre de la cession des voies du Lotissement de Monsieur André Boucher, la longueur de la rue de Béchis est de 208 ml.



- Au titre des travaux de l'éco-quartier de l'Aff, la voie nouvellement créée vers Glénac est d'une longueur de 240 ml.



Ainsi, le montant total de la voirie à classer dans le domaine communal s'élève à :

- Etat initial en 2017 : 78 472 ml
- Nouvelles opérations en 2024 : 6 456 ml
- Montant total de la voirie communale : 84 928 ml, soit une augmentation de 8,22 %

Il est demandé d'émettre un avis sur le nouveau linéaire de voirie communal à prendre en compte pour le calcul de la D.G.F.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

17. Modification des tarifs et des règlements pour les salles communales

Rapporteur : Jean-Yvon CASTEL

Il est rappelé que les locations des salles : Mathurin Robert, de La Motte, Saint-Léon et Salle Socio-Culturelle représentent un montant de 12 810 € en 2023 et au 30 octobre 2024, une somme de 11 418€.

Suite aux remarques des élus, les propositions de Monsieur Castel ont été légèrement modifiées et sont présentées ci-après :

| TARIF SALLES 2025 - LA GACILLY/GLÉNAC/LA CHAPELLE-GACELINE | | |
|---|----------|--------------|
| SALLE MATHURIN ROBERT (LA GACILLY) | | |
| 80 pers (debout)/60 pers (assis) | | |
| | Gacilien | Non Gacilien |
| | 100,00 € | 180,00 € |
| LES HALLES (LA GACILLY) | | |
| 537 debout/350 assis | | |
| | Gacilien | Non gacilien |
| Tarif | 160,00 € | 320,00 € |
| SALLE DE LA MOTTE (LA GACILLY) | | |
| 50 personnes | | |
| | Gacilien | Non Gacilien |
| Tarif | 50,00 € | 100,00 € |
| Obsèques | Gratuit | Gratuit |
| MAISON DES ASSOCIATIONS (LA GACILLY) | | |
| salle Hollersbach (60 pers) petite salle (12 pers) | | |
| | Gacilien | Non Gacilien |
| Tarif | 55,00 € | 110,00 € |
| SALLE ST LÉON (GLÉNAC) | | |
| 140 personnes | | |
| | Gacilien | Non Gacilien |
| Week end | 240,00 € | 400,00 € |
| Repas classe | 60,00 € | |
| Obsèques | Gratuit | |
| Séminaire | 60,00 € | 110,00 € |
| Vaisselle | 50,00 € | 50,00 € |
| Sono/vidéo | 30,00 € | 30,00 € |
| dépassement sonore | 300,00 € | 300,00 € |
| SALLE DE SPORT (GLÉNAC) | | |
| 600 personnes | | |
| réservée aux associations gacilliennes | | |
| SALLE SOCIOCULTURELLE (LA CHAPELLE-GACELINE) | | |
| 80 pers (debout)/ 60 pers (assis) | | |
| | Tarif | |
| | Gacilien | non gacilien |
| Vin d'honneur | 55,00 € | 100,00 € |
| Week-end | 150,00 € | 280,00 € |
| CHAPITEAU 5X12m LA CHAPELLE-GACELINE | | |
| 70 personnes | | |
| Caution | 2 000 € | Tarif |
| Chapiteau | | 100,00 € |
| Chapiteau + tables + bancs | | 120,00 € |
| Chapiteau + salle | | 190,00 € |
| Contact : Jean BERIDEL 02-99-70-06-04 ou ORHAND 06-69-74-40-66 | | |
| Réservation uniquement pour les particuliers et associations de La Chapelle-Gaceline: montage par une équipe de bénévoles | | |

MATÉRIEL EXISTANT

| MATÉRIEL DE LA GACILLY | | |
|---|------------|---------------|
| | Nombre | Tarifs |
| Tables blanches pliables | 100 | 0,50 € |
| Chaises rouges | 367 | 0,50 € |
| Chaises noires | 73 | |
| Chaises grises | 228 | |
| Total chaises | 768 | |
| Tables en bois de 1,20m sur tréteau acier | 37 | 0,50 € |
| Tables blanches plastiques pliantes 1,50m | 15 | 0,50 € |
| Tables blanches plastique pliantes 1,80m | 40 | 0,50 € |
| Table de 3m | 70 | 1,00 € |
| Cloison (H1,80xL1,50) | 53 | Gratuit |
| Ganivelle (x130) | | Gratuit |
| MATÉRIEL DE LA CHAPELLE-GACELINE | | |
| | Nombre | prix unitaire |
| Chaises | | 0,50 € |
| Tables blanches plastique (dans la salle) 1,20m | 0 | 0,50 € |
| Tables moyennes bois | 16 | 0,50 € |
| Tables de 3m | 8 | 1,00 € |
| Bancs | 23 | 1,00 € |
| MATÉRIEL OBC réservation obligatoires par la mairie | | |
| | Nombre | |
| Podium roulant 43m ² | x1 | |
| Chapiteau 5x12 | x2 | |
| Stands 3x3 | x2 | |
| Ganivelles | x50 | |
| Contact : yannick.posseme@oust-broceliande.bzh | | |

retirées en 2024

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

18. Urbanisme – Changement de numérotation pour le secteur de La Vigne

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Rue de la Gazaie (concernant le N°2)



Des constructions de maisons sont prévues sur la parcelle 061 C 757.

Pour garantir une continuité dans la numérotation de La Vigne et en prévision des futures constructions sur les parcelles 061 C 757, nous vous suggérons de substituer le numéro 2 actuel qui fait partie de la Rue de la Gazaie par le numéro 20 La Vigne afin d'assurer un déroulement cohérent de la numérotation.

LA VIGNE



VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

19. Questions diverses

➤ **Intervention de Monsieur Lelièvre** : A la fin du prochain CM de décembre, il y aura la présentation des 2 nouveaux kinésithérapeutes qui s'installent rue Hollersbach et de la sage-femme qui s'installe à la maison Praud.

Dans le cadre du Tour de France, La Gacilly va poser sa candidature pour le label Ville en Vélo réservé aux villes d'arrivée et de départ du tour de France.

➤ **Mme Le Chêne-Colleaux** : Il manque beaucoup de bénévoles pour la collecte alimentaire des 22 et 23 novembre, merci à ceux qui peuvent se mobiliser pour des créneaux de 2 heures. Le nombre de bénéficiaires de la Banque Alimentaire a doublé depuis le début du mandat.

➤ **Mme Boulanger** : certains commerçants non réguliers du marché ne sont pas encaissés. Réponse de Monsieur Houit : un trimestre n'a pas été encaissé.

➤ Que s'est-il passé le week-end dernier devant l'épicerie rue Montauban ?
Réponse de Monsieur Lelièvre : Les jeunes d'origine turque dans 3 véhicules sont venus pour agresser des jeunes de La Gacilly. Leurs parents sont arrivés après le départ des agresseurs. Je suis intervenu pour les calmer. Cette rixe est probablement liée à la drogue. M. Choupeaux précise qu'il y a de nombreux points de deal dont le stade Aillet et le petit garage derrière la salle de la Motte.

➤ **Mme Rollo** : Quid du référendum annoncé dans les Infos ? Réponse de M. Rocher : il n'aura pas lieu.

➤ **Mme Boulanger** : le candélabre à la sortie du stade Aillet ne fonctionne pas.

- **Mme Rollo** : 4 des 8 candélabres de la rue du Stade ne marchent pas et ceci depuis leur installation.
- **Mme Boulanger** : l'école publique et le collège ont été cambriolés le week-end dernier.
- **M. Choupeaux** : l'électricité du gymnase disjoncte quand le chauffage du dojo se met en route.
- **M. Lelièvre** souligne le très bon travail de Fabrice Guillaume lors de ses nombreuses astreintes les week-ends.

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,
Jacques ROCHER

Le secrétaire de séance,
Jean-Yvon CASTEL